

***DEFINITION ET DESCRIPTION DES
"BIGBAG" FOURNISSEURS POUR LE
TRANSPORT ET LE STOCKAGE DE
PRODUITS CHIMIQUES
2017***

DEFINITION ET DESCRIPTION DES "BIGBAG" FOURNISSEURS POUR LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES

Sommaire

1. Objet.....	2
2. Domaine d'application.....	2
3. Définitions.....	2
4. Caractéristiques des bigbags à utiliser.....	3
5. Palette.....	6
6. Identification des matières premières.....	6
7. Manutention et transport.....	7
8. Références.....	7

1. OBJET

Ce Cahier des Charges a pour objet de définir nos besoins dimensionnels et qualitatifs pour les BIGBAG utilisés lors du transport et du stockage de produits chimiques.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce Cahier des charges est à utiliser par tous les fournisseurs du groupe MICHELIN.
Les BIGBAG tel que définis dans ce Cahier des charges sont utilisables par tous les sites du groupe Michelin.

3. DEFINITIONS

BIGBAG : Anglicisme d'un **Grand Récipient pour Vrac Souple** (GRVS) utilisé pour les expéditions en vrac des produits non liquide.

Autres dénominations : FIBC : **Flexible Intermediate Bulk Container**.
Flexible Großpackmittel

EMI : **Energie Minimale d'Inflammation** : Energie minimale pouvant enflammer un nuage de poussière combustible avec de l'air ou de l'oxygène et mesurée par une méthode normalisée.

FDS : **Fiche de Donnée de Sécurité** donnant les caractéristiques du produit concerné.

GRV : **Grand Récipient pour Vrac** : Emballage transportable souple ou rigide d'une contenance ne dépassant pas 3m³ pour les matières solides ou liquides des groupes d'emballage II et III (définition pour marchandise dangereuse – ADR)

GRVS : **Grand Récipient Vrac Souple** : conteneur pour semi-vmac dont le corps est constitué de matériaux souples tels que toile tissée, film plastique ou papier, conçu pour être au contact du contenu soit

directement soit par l'intermédiaire d'une doublure interne, et pliable quand il est vide (définition pour marchandise non dangereuse – norme ISO 21898).

4. CARACTERISTIQUES DES BIGBAGS A UTILISER

- **Toile :**

- Dans la plupart des cas, il s'agit de polypropylène tissé, enduit de propylène fondu étanche
- Emballage conductible étanche
- Les coutures doivent être étanches
- Aucun effilochage de la toile ne doit être possible
- Pas de contamination possible

- **Dimensions du corps :**

- **C** : Base carrée : 900x900 mm à 1100x1100 mm (35x35 inches to 43x43 inches)
- **D** : Hauteur du corps (fond conique compris) : MAXIMUM 1800 mm (71 inches)
- Diamètre théorique plein de 1,16 à 1,25 mètre (46 inches to 49 inches)
- Le fond du BIGBAG sera de type "à fond plat" ou "à fond conique" avec goulotte de vidage.

- **Système de levage "QUATRE POINTS" :**

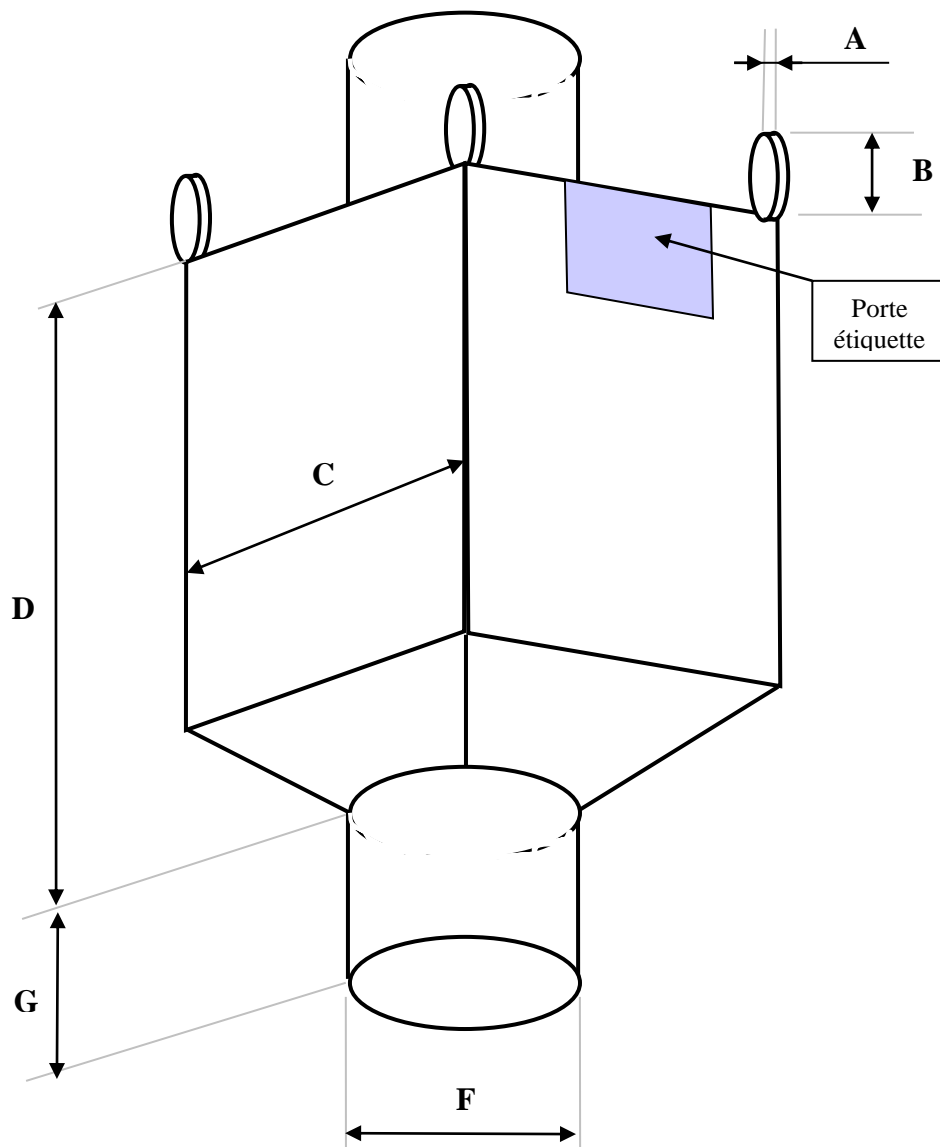
- Le BIGBAG sera équipé de 4 sangles de levage (une à chaque coin supérieur).
- Couleur préconisée des sangles : **BLANC**
- Coefficient de sécurité (CS) :
 - 6/1 pour charge de 1000 kg (US : in accordance with US DOT and FIBCA)
 - 5/1 pour charge de 1000 kg (EUR : en conformité avec la norme ISO 21898)
- **A** : Largeur : 35 à 75 mm (1,4 to 3,0 inches).
- **B** : Hauteur utile : 250 mm. \pm 10 mm (10 \pm 0,5 inches).

- **Goulotte de vidage :**

- **F** : Diamètre MAXIMUM : 500 mm (20 inches)
- **G** : Hauteur : 405 -10 / +50 mm (16 -0,4 / +2 inches)

Fermeture de la goulotte de vidage

- Le système de fermeture doit être simple à ouvrir, solidaire du BIGBAG et ne doit en aucun cas pouvoir se détacher (totalement ou en partie) lors de l'ouverture.



- **Orifice de remplissage :**

- Pour éviter toute pollution, une fermeture parfaitement étanche du dessus du BIGBAG est demandée.

- **Contraintes de poids :**

- Charge brut maximum admissible : **1100kg**
- Charge net minimum : **850 kg**

- **Type de BIGBAG :**

- Les types de BIGBAG référencés sont : A, B, C. Les type D, CD, D+ ne sont pas acceptés. (Se reporter au "**REF 515 EP**" pour la définition du type des BB et le choix du type de BB).
- Le type de BIGBAG sera défini en fonction de la "dangerosité" de la matière première transportée (Se reporter au "**REF 515 EP**" pour le choix du type de BB à utiliser).
- Le type de BIGBAG utilisé sera conforme aux préconisations de la FDS du produit en regard de l'Energie Minimale d'Inflammation du produit (EMI).

- Pour les BIGBAG de type C, la résistance d'écoulement des charges électrostatiques sera : **R < 10⁸ Ohms**. La position des tresses de mise à la terre et leur repérage seront conformes au REF 515 EP.
- **Avant toute livraison, le choix du type de BIGBAG utilisé sera validé par Michelin dans le CDC du produit concerné.**

- **BIGBAG pour produits soumis à réglementation :**

- Les BIGBAG devront être conformes aux réglementations en vigueur dans les pays concernés (Législation du travail, Transport, Sécurité, etc.).
- Selon le produit transporté (voir FDS), celui-ci peut être homologué ADR (Europe) en tant que **Grand Récipient pour Vrac**. Le marquage de l'agrément doit être imprimé de façon lisible sur le BIGBAG (se reporter à la réglementation ADR pour ce marquage).

5. PALETTE

- **Description :**

- Palette 4 entrées suffisamment résistante pour supporter la charge.
- De 1 m à 1,2 m par 1 m à 1,2 mètre.
- Hauteur : 160 mm MAXIMUM
- Matériau de construction de la palette : La palette sera en **MÉTAL** ou en **PLASTIQUE** (exceptionnellement en BOIS ou CARTON), récupérable ou non par le fournisseur : se reporter au chapitre 7 paragraphe 2.
- Concernant les palettes plastiques : Nous pourrions, dans certains cas demander une couleur de plastique autre que NOIR (couleur vive, claire). Cette spécification sera dans le CDC du produit concerné.
- Concernant les palettes BOIS : Le matériau BOIS sera de bonne qualité. Un intercalaire carton suffisamment grand et épais (minimum 5mm) pour éviter le contact entre la palette bois et le BIGBAG sera disposé entre eux.
Nota : Pour les BIG BAG ayant une double toile de fond évitant les risques de contamination, l'intercalaire entre palette et big bag n'est pas nécessaire.

6. IDENTIFICATION DES MATIERES PREMIERES

- **Porte étiquette :**

- Un porte étiquette en plastique transparent de 255 millimètre (10 inches.) de longueur et de 305 millimètres (12 inches) de largeur (dimensions minimums) sera fixé au sommet du BIGBAG.
- Il sera conçu pour permettre à des documents d'être mis dedans et sorti par l'intermédiaire d'une entrée latérale.
- Le porte étiquette ne sera ni déchiré, ni décousu.

- **Identification du produit :**

Se reporter au **CDC_CPSFAP_104** relatif aux étiquettes MP06.

- **Étiquetages pour produits soumis à réglementation :**

- Les produits devront faire l'objet d'un repérage en conformité avec les réglementations en vigueur (Législation du travail, transport, etc.).
- L'étiquetage doit être clairement visible et lisible soit dans un porte étiquette solidaire du BIGBAG, soit marqué de façon permanente sur le BIGBAG.

7. MANUTENTION ET TRANSPORT

- **Règles fondamentales :**

- Le gerbage des conteneurs souples est interdit, que ce soit pendant le transport ou sur les zones de stockage.
- L'inclinaison d'un conteneur souple sur la palette ne sera pas acceptée si celle-ci est telle que le conteneur dépasse l'aplomb de la palette.
- Le BIGBAG ne sera en aucun cas recouvert d'un film plastique (thermo rétractable ou non) (exception faite des matériaux de protection du produit lui-même).
- Lors du transport, les BIGBAG ne devront en aucun cas être en contact direct avec du bois.

- **BIGBAG et/ou palettes pour retour fournisseur :**

Dans le cas du retour chez le fournisseur des BIGBAG et/ou des palettes, les règles de conditionnement des emballages vides et de leurs retours seront parfaitement définies, connues et validées par **CPSF**.

8. REFERENCES

Norme NF EN ISO 21898 : Emballages – Grands récipients vrac souples (GRVS)

Norme NF EN ISO 61340-4-4 : Electrostatique

CDC_CPSFAP_104 : relatif aux étiquettes MP06 EU (Format ODETTE).

REF_515_EP : Sélection et utilisation de BIGBAG (GRVS) dans le cadre d'atmosphère explosive.